

-----  
DÉPARTEMENT  
Saône-et-Loire.  
-----

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE  
SAINT-PIERRE-LE-VIEUX**

**Nombre de membres :**  
- afférents au Conseil : 11  
- en exercice : 11  
- présents à la séance : 11

-----  
Séance du 8 juillet 2025  
-----

**Date de la convocation :**  
1<sup>er</sup> Juillet 2025  
**Date d'affichage :**  
1<sup>er</sup> Juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 8 juillet à 20 heures, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame DORIN Michèle, Maire de la commune.

-----  
**Mise en ligne le 17 juillet 2025**

Objet de la délibération :

**Présents :** BAMET Alain, CLAUDEL Jean-Charles JUGNET Julie, BELICARD Antoine, CACCIABUE Philippe, DAILLY Joëlle, JACQUET Vincent, JENLINSKI – TISSIER Charlene, PRADES Sébastien, SERRA Thierry

**Projet éolien :**  
**Convention pour l'utilisation, aménagement, renforcement, passage de câbles et surplomb des chemins ruraux et voies communales / Conditions de remise en état en fin d'exploitation.**

**Absent et excusé :** /

**Mme JUGNET Julie est nommée secrétaire de séance.**

**Mr BELICARD Antoine, ayant des intérêts personnels sur la zone du projet, n'a pas donné son avis ni pris part au débat ou à la présente délibération concernant le projet éolien**

Dans le cadre des objectifs nationaux et régionaux en matière de transition énergétique et de développement des énergies renouvelables fixés, notamment, à travers la loi Energie-Climat du 8 novembre 2019 et le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Equilibre des Territoires (SRADDET), et à l'occasion de l'exercice d'identification de ZAER imposé par la loi APER du 10 mars 2023, les communes de Matour, Saint-Pierre-le-Vieux et Tramayes ont souhaité réfléchir ensemble à la possibilité de faire émerger un projet éolien développé et construit avec et pour le territoire (ci-après « le Projet »).

Le Conseil Municipal par délibération en date du 11/09/2024, a accepté la réalisation des études nécessaires au développement d'un projet éolien. Des études vont être lancées in situ au cours de l'année 2025 en vue de la réalisation d'un projet éolien.

*Dans le cadre des études de développement du projet éolien, BayWa r.e. France ou sa société d'exploitation en cours de constitution (« Ailes de la Grosne Energies ») souhaite pouvoir continuer à réaliser des études sur le terrain d'implantation du futur parc, utiliser les parcelles communales en vue de l'implantation d'un parc éolien (éolienne et sa fondation, aire de grutage, surplomb des pales, passage de câble), utiliser certains chemins ruraux et voies rurales de la commune pour les besoins du parc éolien (accès, passage de câbles et surplomb) et obtenir de Mme le Maire, son accord sur les conditions de remise en état du site.*

***Considérant** la note explicative de synthèse adressée aux conseillers municipaux avec la convocation 5 jours francs avant la réunion du Conseil Municipal.*

***Le Conseil Municipal, après avoir délibéré (à la majorité 7 voix POUR et 2 voix CONTRE 1 ABSTENTION):***

- *AUTORISE BayWa r.e. ou sa société d'exploitation à réaliser ou faire réaliser toutes les études nécessaires à l'accomplissement du projet.*
- *AUTORISE BayWa r.e. ou sa société d'exploitation à utiliser, aménager, renforcer, passer des câbles et surplomber les chemins ruraux et voies communales appartenant à la commune de Saint-Pierre-le-Vieux et nécessaires pour la desserte de la zone d'études. Le Conseil donne à cet égard toute compétence à Mme Le Maire pour signer les conventions s'y afférant.*
- *AUTORISE Mme le Maire à signer l'accord de remise en l'état proposé par la société d'exploitation et joint en annexe, qui reprend l'ensemble des conditions et obligations de remise en l'état fixées par l'arrêté du 26 août 2011.*

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Et ont signé les membres présents.  
Pour extrait conforme.*

**Le Maire,  
Michèle DORIN**



**L'Adjoint délégué**

**La Secrétaire de séance,  
Julie JUGNET**

Mairie de SAINT PIERRE LE VIEUX (71520)  
Telfax : 03.85.50 41 54 – Email : [mairie@saintpierreleieux.fr](mailto:mairie@saintpierreleieux.fr)

